

Festival de la langue Française

Appel à candidature

A l'attention d'artistes de différentes disciplines en vue d'une résidence-mission ayant pour thème
«La langue française, miroir de nos vies »
menée en faveur des habitants des Communautés de Communes de Retz-en-Valois et des Lisières de l'Oise et de l'Agglomération de la Région de Compiègne

1) Cadre de la résidence-mission

Notre territoire, situé dans les départements de l'Oise et de l'Aisne, est le berceau de plusieurs écrivains majeurs des siècles passés et jouit d'un lien historique puissant avec la langue et la littérature française. C'est à Villers-Cotterêts que François 1^{er}, par son édit de 1539, affirma la primauté du français dans les documents officiels. Cinq siècles plus tard, l'accès à cette langue et à son écriture restent un défi puisque plus de 10% de la population de ce territoire vit en situation d'illettrisme.

Les Communautés de Communes de Retz-en-Valois et des Lisières de l'Oise et l'Agglomération de la Région de Compiègne s'associent dans la création d'un festival de la langue française, en partenariat étroit avec les Villes membres des trois agglomérations, les structures culturelles, associatives, sociales et professionnelles.

Dans ce cadre, une résidence-mission d'artistes est mise en œuvre sur les territoires des trois agglomérations pour la saison 2022/2023.

L'appel à candidature s'adresse à des artistes dont la démarche, inscrite dans le champ de la création contemporaine, se nourrit de la langue française, par le répertoire qu'ils utilisent ou par leur façon particulière de s'en emparer.

C'est dans ce cadre que les partenaires précités ont souhaité s'appuyer sur des présences d'artistes, invités à venir résider sur les territoires et à expérimenter artistiquement et culturellement avec ses habitants. Cette immersion mobilisera, en première ligne, les nombreux professionnels qui au quotidien les accompagnent à un moment ou à un autre de leur vie. Il est ici fait allusion aux professionnels de l'enseignement, de l'éducation populaire, de la culture, de l'action sociale, de la santé, du temps libre, etc., mais aussi aux acteurs non forcément professionnels du monde associatif, toutes ces personnes étant de potentiels démultiplicateurs des présences artistiques, leur permettant de rayonner au maximum.

2) Définition de la résidence-mission

a) Enjeux

Dans le cadre de cette résidence-mission sur les territoires des Communautés de Communes de Retz-en-Valois, des Lisières de l'Oise et de l'Agglomération de la Région de Compiègne, nous recherchons un artiste ou un collectif d'artistes professionnels dont la démarche, naturellement inscrites dans le champ de la création contemporaine, se nourrissent de façon centrale de la richesse **de la langue française orale**: langue parlée, langue chantée, jeux de langue, alliance de la langue et des musiques, langue incarnée et mise en scène...

Pour explorer ce champ nous recherchons des artistes issus de domaines d'expressions divers (comédiens, humoristes, compositeurs, auteurs-interprètes, chanteurs, conteurs, slameurs...). Cette démarche artistique devra être joyeuse, rassembleuse de publics et d'énergies. **Elle devra obligatoirement croiser plusieurs disciplines artistiques, favoriser le lien, le sensible, le décroisement et l'expérimentation.** Elle permettra de mettre en lumière la singularité du territoire, notamment dans ses usages de langages.

L'équipe artistique doit contribuer au développement culturel du territoire en permettant au plus grand nombre de personnes, d'expérimenter de multiples jeux autour de la langue parlée, chantée et de se familiariser avec la démarche artistique de l'équipe en résidence.

b) Intentions et objectifs de la résidence mission

* Intentions :

- Rencontrer les publics variés issus des communes des 3 agglomérations et être attentif à leurs attentes.
- Permettre à ces publics, notamment les jeunes entre 8 et 15 ans, les jeunes adultes (18-25 ans), les personnes âgées, les familles et les personnes concernées par la lutte contre l'illettrisme, d'accéder aux pratiques artistiques et culturelles proposées et d'appréhender , par cette rencontre, la création contemporaine.
- Contribuer ainsi à réduire les inégalités en matière d'accès à la culture et à l'art.
- Sensibiliser à l'art et à la culture, et faire découvrir une discipline artistique et, s'agissant de spectacle vivant, la mise en scène.
- Permettre au public d'assister à un spectacle
- Utiliser la résidence artistique comme un moyen de médiation culturelle.
- Redynamiser les liens avec certains partenaires, notamment les structures relais dans les communes.
- Engager la construction d'un projet d'éducation artistique et culturelle cohérent avec les structures partenaires (théâtres, bibliothèques, associations, musées...).

*** Objectifs :**

Nous demandons aux d'artistes d'élaborer une proposition à partir des axes thématiques présentés. Cette résidence sera constituée de rendez-vous réguliers avec les publics autour :

- o De rencontres et d'échanges avec l'artiste.
- o De temps d'expérimentation de la pratique artistique pour les publics concernés, pratique guidée par l'artiste.
- o Ces séances de pratiques pourront donner lieu à la présentation d'une œuvre collective associant ces publics.
- o A minima, ces ateliers pourront donner lieu à un temps de restitution du projet qui devra être accessible et visible par l'ensemble de la population.
- o De la découverte du travail de l'artiste et de son univers artistique.
- o D'une ouverture culturelle permettant de découvrir les programmations culturelles, en lien avec le thème, des structures du territoire.

3) Pilotage de la résidence-mission

a) Comité de pilotage

Le comité de pilotage du festival est composé de :

- l'État (la DRAC Hauts-de-France et la DSDEN)
- les 3 Agglomérations (les présidents et vice-présidents, les DGS)
- l'administrateur ou son représentant de la Cité Internationale de la langue française
- le chef de projet
- la coordinatrice de la résidence

Le comité de pilotage veillera au bon fonctionnement du projet et validera les choix de l'équipe artistique et les propositions du groupe de travail.

b) Groupe de travail

Le groupe de travail est composé des référents techniques des 3 agglomérations et des villes associées, notamment les équipes et relais culturels des communes.

Son rôle est d'accompagner l'équipe artistique tant dans sa phase d'appropriation du territoire que de réalisation du projet.

La coordinatrice assure le secrétariat général de ces deux comités.

c) Calendrier

De façon concrète, l'équipe artistique est accueillie sur les territoires pour 4 mois en équivalent temps plein, sur la base de 35h hebdomadaires.

- **Une phase d'immersion** d'une durée d'une semaine est proposée en amont de la résidence, **du 3 au 8 octobre 2022**. Au cours de cette semaine, l'artiste retenu se rendra 2 jours dans chaque agglomération. Il rencontrera, avec la coordinatrice, les différentes équipes relais : culturelles (équipes des bibliothèques, des théâtres et relais culturels dans les communes), professionnels de l'Éducation nationale, de l'action sociale, de la politique de la ville, de l'enfance, de la jeunesse, qui souhaitent s'inscrire dans le projet de festival.

Ces échanges permettront à ces différentes équipes de prendre connaissance de la démarche artistique de l'artiste et de son univers esthétique mais aussi de sa façon d'entrer en lien avec le public et de partager avec lui leurs réalités et leurs projets.

Ces rencontres peuvent revêtir des formes variées afin d'éviter tout caractère répétitif. Elles peuvent également être collectives, en réunissant différents types de professionnels (enseignants, animateurs de centres de loisirs, responsables d'associations d'un même quartier, par exemple).

La phase d'immersion permet à l'artiste en résidence de rencontrer le réseau de partenaires afin de construire un projet global à mener sur les territoires intercommunaux. Les particularités des territoires, la singularité des publics et la multiplicité des acteurs devront être prises en compte. À l'issue de cette phase, l'artiste pourra préciser, compléter ou en partie modifier sa proposition pour mieux tenir compte des enjeux des territoires. Cette nouvelle version du projet sera validée par le comité de pilotage

- **Une phase de rencontres** avec l'ensemble des partenaires participants, **du 7 au 11 novembre 2022**, à répartir sur les 3 agglomérations. Ce temps permettra d'affiner les projets et de définir avec les partenaires et la coordinatrice le calendrier des interventions et de leurs suites.

Il faudra, à cette étape, imaginer avec les responsables d'établissements culturels où, quand et comment inviter l'artiste à se produire pour faire mieux faire connaître son œuvre et son univers, notamment aux publics qu'il aura/qu'ils auront accompagnés.

- **15 semaines de réalisation, du 21 novembre au 3 mars**, réparties en **5 semaines par agglomération** pour la mise en œuvre des rencontres avec les publics et plus largement de la résidence.

- **du 21 novembre au 23 décembre 2022** dans l'Agglomération de la Région de Compiègne

- **du 26 décembre 2022 au 27 janvier 2023** dans la communauté de communes des Lisières de l'Oise

- **du 30 janvier au 3 mars 2023** dans la communauté de communes de Retz-en-Valois

Le projet nécessite la pleine disponibilité de l'équipe artistique sur ce temps dédié des 15 semaines, temps consacré aux rencontres et aux pratiques artistiques ainsi que sur les vendredis 17 mars, 24 mars et 31 mars 2023, pour les restitutions dans le cadre du festival.

d) Moyens alloués

La direction de la culture assure la mise en œuvre opérationnelle du projet. Elle accompagne l'équipe artistique dans la découverte du territoire et des structures partenaires et facilite les rencontres avec les professionnels.

Elle veille aux bonnes conditions de travail.

Elle assure également la gestion administrative de la résidence.

Elle met tout en œuvre pour que l'artiste puisse se produire dans les meilleures conditions possibles de façon que l'équipe artistique puisse montrer son travail personnel en cours, ses créations, ceci dans les structures culturelles du territoire ou des lieux non dédiés à la culture. Les modes d'exposition, de médiation, d'actions « hors les murs », de production devront être innovants et garantir l'accès à tous les habitants, notamment à ceux participant aux actions de la résidence-mission.

L'équipe artistique retenue bénéficiera d'une aide à la résidence de 24 000€ qui inclut le salaire net et les charges, les cotisations et les taxes s'y attachant, les droits d'auteur pour les résidents concernés et les frais de gestion administratifs.

Le coût éventuel relatif à la diffusion de son œuvre est également pris en charge. Trois voyages (aller-retour) du lieu de domicile de l'artiste au territoire de résidence (sur la base du tarif SNCF seconde classe, pour la France métropolitaine) seront pris en charge par la collectivité. Les repas sont à la charge de l'artiste.

Les 3 agglomérations prennent en charge l'hébergement de l'artiste sur le territoire.

Les services de la direction de la culture seront les interlocuteurs et relais sur le terrain afin d'accompagner l'équipe artistique dans la mise en œuvre de son projet.

e) Contexte sanitaire

Au regard du contexte sanitaire actuel, les artistes respecteront les mesures définies par l'Etat sur le territoire concerné et consultables sur le site du ministère de la culture :

<https://www.culture.gouv.fr/Aides-demarches/Covid-19-l-impact-de-la-situation-sanitaire-sur-le-monde-de-la-culture/Organisation-des-activites-culturelles/Cadre-general-des-activites?step=290272>
De manière préventive, les artistes concevront des projets en s'assurant d'une souplesse permettant de s'adapter au maximum en cas de restriction sanitaire.

4) Les territoires d'action et les partenaires locaux

L'Agglomération de la région de Compiègne compte une population de 82 870 habitants.

Il s'agit d'un territoire périurbain à dominante rurale, étendu en superficie entre forêt domaniale et la rivière de l'Oise qui regroupe 22 communes :

Armancourt, Béthisy-Saint-Martin, Béthisy-Saint-Pierre, Bienville, Choisy-au-Bac, Clairoix, Compiègne, Janville, Jaux, Jonquières, La Croix-Saint-Ouen, Lachelle, Le Meux, Margny-les-Compiègne, Néry, Saintines, Saint-Jean-aux-Bois, Saint-Sauveur, Saint-Vaast de Longmont, Venette, Verberie, Vieux-Moulin.

Le territoire est traversé par 3 circonscriptions scolaires : Compiègne, Margny-les Compiègne et Pont-Sainte-Maxence.

Cela représente pour l'enseignement public :

- 69 écoles maternelles et élémentaires
- 7 collèges,
- 3 lycées d'enseignement général et technologique
- 2 lycées professionnels

Cela représente pour l'enseignement privé :

- 10 écoles maternelles et primaires,
- 5 collèges,
- 2 lycées professionnels

Ces différents établissements d'enseignement constituent autant de lieux potentiels de diffusion, de rencontre, de médiation et de construction conjointe de gestes artistiques.

Par ailleurs, il existe, sur le territoire intercommunal, des associations qui travaillent en direction des enfants et les jeunes en dehors du temps scolaire, de structures de loisirs qu'il est intéressant de porter à la connaissance des différents artistes-candidats.

Citons, sans toutefois être exhaustif :

- les centres de loisirs (ALSH), dans 8 communes
- les accueils périscolaires, dans 15 communes
- les relais d'assistantes maternelles, dans 8 communes

Il s'agit là aussi d'autant de lieux potentiels de diffusion, de rencontre, de médiation et de construction conjointe de projets artistiques.

Enfin, il est particulièrement pris appui en ce projet fédérateur sur les structures culturelles du territoire qui sont, de fait, les partenaires incontournables de la résidence-mission, particulièrement susceptibles de démultiplier les effets de la présence de l'artiste.

Ces structures sont, sans que cette liste soit exhaustive :

- Les théâtres de Compiègne (Opéra de Compiègne-Théâtre impérial, Espace Jean Legendre, Théâtre à Moustaches)
- L'association du Bord de l'Eau à Margny-lès-Compiègne
- Le réseau de médiathèques et des bibliothèques du territoire, dans 8 communes
- Les écoles de musique, dans 5 communes (Atelier musical de l'Oise, conservatoire, ECOM) ou associations artistiques, dans 3 communes
- L'école des Beaux-Arts de Compiègne
- Les musées de la ville de Compiègne : le musée Antoine Vivenel, le musée du cloître Saint-Corneille, le musée de la Figurine Historique
- Le Musée et Domaine nationaux du Château de Compiègne
- Le Mémorial de l'Internement et de la Déportation à Compiègne
- Le Mémorial de l'Armistice à Rethondes
- L'Espace Dagobert à Verberie

La communauté de communes des Lisières de l'Oise compte près de 17 000 habitants. Ce territoire rural de 210 km², traversé par la rivière Aisne et bordé par les massifs forestiers de Compiègne et de Laigue, regroupe 20 communes :

Attichy, Autrèches, Berneuil-sur-Aisne, Bitry, Chelles, Couloisy, Courtieux, Croutoy, Cuise-la-Motte, Hautefontaine, Jaulzy, Moulin-sous-Touvent, Nampcel, Pierrefonds, Rethondes, Saint-Crépin-aux-Bois, Saint-Étienne-Roilaye, Saint-Pierre-lès-Bitry, Tracy-le-Mont, Trosly-Breuil.

La CCLO est située à l'épicentre de 4 pôles urbains avec un axe Est-Ouest très fréquenté et vecteur d'emplois. 7 communes de la CCLO se déploient le long de cet axe et de la rivière Aisne, qui rejoint l'Oise en aval du territoire (futur Canal Seine-Nord).

Cela représente pour l'enseignement public :

- 23 écoles maternelles et élémentaires
- 2 collèges

Cela représente pour l'enseignement privé :

- 1 collège

Ces différents établissements d'enseignement constituent autant de lieux potentiels de diffusion, de rencontre, de médiation et de construction conjointe de gestes artistiques.

Par ailleurs, il existe, sur le territoire intercommunal, des associations qui travaillent en direction des enfants et les jeunes en dehors du temps scolaire, de structures de loisirs qu'il est intéressant de porter à la connaissance des différents artistes-candidats.

Citons, sans toutefois être exhaustif :

- les centres de loisirs (ALSH), à Attichy, Cuise-la-Motte, Tracy-le-Mont et Trosly-Breuil
- les accueils périscolaires
- les relais d'assistantes maternelles

- les foyers de l'Arche
- le foyer d'accueil pour enfants « la maison St Jean » à Tracy-le-Mont

Il s'agit là aussi d'autant de lieux potentiels de diffusion, de rencontre, de médiation et de construction conjointe de projets artistiques.

Enfin, il est particulièrement pris appui en ce projet fédérateur sur les structures culturelles du territoire qui sont, de fait, les partenaires incontournables de la résidence-mission, particulièrement susceptibles de démultiplier les effets de la présence de l'artiste.

Ces structures sont, sans que cette liste soit exhaustive :

- Le réseau de médiathèques et des bibliothèques du territoire, dans 8 communes
- L'association Traces&Cie (Tracy-le-Mont)
- L'association théâtrale « les Troublions » (Cuise-la-Motte)
- L'association culturelle « La pièce en Plus » (Trosly-Breuil)
- le musée de la cité des Brossiers (Tracy-le-mont)

La Communauté de Communes de Retz-en-Valois compte 29 980 habitants. Ce territoire de 537 km² regroupe 54 communes :

Ambleny, Ancienville, Audignicourt, Berny-Rivière, Bieuxy, Chouy, Cœuvres-et-Valsery, Corcy, Coyolles, Cutry, Dammard, Dampleux, Dommiers, Épagny, Faverolles, La Ferté-Milon, Fleury, Fontenoy, Haramont, Largny-sur-Automne, Laversine, Longpont, Louâtre, Macogny, Marizy-Sainte-Geneviève, Marizy-Saint-Mard, Monnes, Montgobert, Montigny-Lengrain, Morsain, Mortefontaine, Noroy-sur-Ourcq, Novron-Vingré, Oigny-en-Valois, Passy-en-Valois, Pernant, Puiseux-en-Retz, Ressons-le-Long, Retheuil, Saconin-et-Breuil, Saint-Bandry, Saint-Christophe-à-Berry, Saint-Pierre-Aigle, Silly-la-Poterie, Soucy, Taillefontaine, Tartiers, Troësnes, Vassens, Vézaponin, Vic-sur-Aisne, Villers-Cotterêts, Villers-Hélon, Vivières

La Communauté de Communes Retz-en-Valois (CCRV) a la chance de bénéficier d'un territoire historique et de richesses naturelles. Le ru de Retz y prend sa source et la traverse, tandis que la forêt du même nom offre un écrin de verdure à ses habitants ; Le terme « Valois » y a été accolé faisant ainsi référence à l'ancien duché de Valois, dont la CCRV occupe aujourd'hui la partie axonaise.

Il faut que le Valois sorte de l'oubli et que nos compatriotes soient à nouveau capables de le situer sur une carte, tout comme ils le font pour l'Anjou, le Béarn, etc.

Pour cela, appuyons-nous sur la chance d'avoir sur notre territoire le Château de Villers-Cotterêts, où François 1^{er} signa la fameuse ordonnance de 1539 qui fit de la langue française la langue officielle des actes administratifs et juridiques.

Dans les prochains mois, l'ouverture de la Cité internationale de la langue française redonnera vie au Château de la plus belle des façons, faisant rayonner la langue française en France mais aussi à travers le monde.

Cela représente pour l'enseignement public :

- 34 écoles maternelles et élémentaires
- 3 collèges

- 1 lycée d'enseignement général et technologique : le *Lycée Européen* comprenant une section européenne allemande, une section européenne anglaise et une section franco-espagnole préparant aux baccalauréats français et espagnol.
- 1 lycée professionnel : le *Lycée des métiers Château-Potel* préparant aux métiers de la maintenance, de la nature et fleuriste.

Cela représente pour l'enseignement privé :

- 1 collège

Ces différents établissements d'enseignement constituent autant de lieux potentiels de diffusion, de rencontre, de médiation et de construction conjointe de gestes artistiques.

Par ailleurs, il existe, sur le territoire intercommunal, des associations qui travaillent en direction des enfants et les jeunes en dehors du temps scolaire, de structures de loisirs qu'il est intéressant de porter à la connaissance des différents artistes-candidats.

Citons, sans toutefois être exhaustif :

- les centres de loisirs (ALSH), dans 10 communes
- les accueils périscolaires, dans 9 communes
- les relais d'assistantes maternelles, compétence de la CCRV qui intervient sur l'ensemble des 54 communes et propose des activités sur 5 communes

Il s'agit là aussi d'autant de lieux potentiels de diffusion, de rencontre, de médiation et de construction conjointe de projets artistiques.

Enfin, il est particulièrement pris appui en ce projet fédérateur sur les structures culturelles du territoire qui sont, de fait, les partenaires incontournables de la résidence-mission, particulièrement susceptibles de démultiplier les effets de la présence de l'artiste.

Ces structures sont, sans que cette liste soit exhaustive :

- 8 bibliothèques présentes dans les communes suivantes : Ambleny, Berny-Rivière, Chouy, Fontenoy, La Ferté Milon, Montigny-Lengrain, Ressons-le-long, Vic-sur-Aisne.
- 1 médiathèque à Villers-Cotterêts,
- L'Ecole de musique intercommunale de la CCRV dont les cours sont organisés dans le secteur de Villers-Cotterêts mais également dans le secteur de Vic-sur-Aisne.
- Le Musée Alexandre DUMAS de la Ville de Villers-Cotterêts

5) Procédure à suivre pour la candidature

Peut faire acte de candidature tout artiste ou collectif d'artistes professionnels, français ou étranger, résidant en France.

L'artiste doit être en mesure de rassembler autour de sa présence et de son œuvre une large communauté scolaire, éducative, culturelle et associative. Il maîtrise l'usage oral de la langue française.

Chaque candidat retenu est appelé à résider de manière effective sur le territoire et à se rendre disponible, de manière exclusive, pour la mission.

Il doit être autonome dans ses déplacements et disposer d'un véhicule personnel et donc d'un permis de conduire en cours de validité.

L'équipe artistique candidate doit déjà avoir à son actif une production conséquente et être en mesure de s'impliquer pleinement, notamment dans les rencontres avec les publics, dans ce type particulier d'actions que représente la résidence-mission.

Les éléments à fournir sont :

- Une note d'intention sur le projet proposé et sa capacité à répondre à nos attentes, notamment sur la question de la langue comme matière artistique et matière à relations
- Une lettre de motivation
- Un curriculum vitae de chacun des membres
- Un dossier artistique présentant un ensemble de productions représentatives de la démarche artistique du candidat
- Une liste d'œuvres et travaux disponibles à des fins de diffusion, pendant, avant ou après le temps de résidence
- Un calendrier de disponibilités

L'ensemble du dossier est à adresser **avant le 5 septembre 2022** par envoi électronique à l'adresse suivante christelle.szuwalski@agglo-compiegne.fr.

Tout dossier incomplet ou hors délai ne pourra être retenu.

En cas de présélection, les candidats seront invités à présenter leur projet aux membres du jury le **12 septembre 2022**, en présentiel, sans doute dans la Communauté de communes de Retz-en-Valois (lieu à préciser). Il est donc impératif que l'artiste soit disponible à cette période (un candidat non disponible ne pourra être sélectionné).

Dans le cas où l'artiste souhaite enrichir cet envoi de supports physiques, il le précise dans son envoi électronique et adresse ces pièces par voie postale à l'adresse suivante :

Agglomération de la Région de Compiègne
Direction de la culture
Madame Christelle Suwalski
Coordinatrice du CLÉA
Place de l'Hôtel de Ville – CS10007
60321 Compiègne Cedex

Pour tout renseignement, merci de contacter la coordinatrice Christelle Suwalski :
christelle.szuwalski@agglo-compiegne.fr